

BUDGET 2018 DE LA COMMUNE DE REVEL-TOURDAN

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		%
Charges à caractère général	321 670 €	34.01
Charges de personnel	254 850 €	26.95
Autres charges de gestion courante	97 547 €	10.31
Virement à la section investissement	239 389 €	25.32
Opérations d'ordre entre sections	1 355 €	0.14
Charges financières	14 696 €	1.56
Charges exceptionnelles	4 200 €	0.45
Dépenses imprévues	11 943 €	1.26
TOTAL :	945 650 €	100

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		%
Résultat d'exploitation reporté	223 426 €	23.62
Produits des services et ventes diverses	114 400 €	12.10
Impôts et taxes	476 600 €	50.40
Dotations, subventions, participations	97 224 €	10.28
Autres produits de gestion courante	30 000 €	3.17
Produits exceptionnels	4 000 €	0.43
TOTAL :	945 650 €	100

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		%
Dépenses imprévues	9 898 €	4.69
Emprunts et dettes assimilées	66 650 €	3.28
Immobilisations incorporelles	8 383 €	0.41
Immobilisations corporelles	1 789 332 €	88.10
Soldes d'exécution de la section d'investissement	71 381 €	3.52
TOTAL :	2 031 055 €	100

RECETTES D'INVESTISSEMENT		%
Virement de la section d'exploitation	239 389 €	11.79
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 355 €	0.06
Dotations, fonds divers et réserves	141 878 €	6.99
Subventions d'investissement	347 783 €	17.12
Emprunts et dettes assimilées	1 300 650 €	64.04
TOTAL :	2 031 055 €	100

NOTE EXPLICATIVE DES PRINCIPAUX RATIOS

A la fin de l'exercice 2017, le résultat cumulé de la section de fonctionnement était excédentaire et s'élevait à **305 933,92 €**.

Il est décidé d'affecter à la section d'investissement la somme de **82 507 €**

L'excédent reporté en fonctionnement au budget 2018 est donc de la différence, soit **223 426,92 €**

La CAF - Capacité d'autofinancement

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...)

Elle est de **168 237 €** pour l'exercice 2017

La CAF moyenne par habitant pour la commune est de 157 €, soit un montant proche de la moyenne régionale de 2017 qui est de 167 €

La CAF nette – Capacité d'autofinancement nette

C'est la CAF brute à laquelle on enlève le remboursement en capital des emprunts.

Elle est de **107 430 €** pour l'exercice 2017

La CAF nette par habitant de la commune est de 100 €. La moyenne régionale de 2017 est de 90 €.

Le fonds de roulement s'élève à **234 554 €**. La commune a donc la capacité financière nécessaire quant aux paiements réguliers des différentes charges et factures.

L'annuité des emprunts

L'annuité des emprunts réglée en 2017 est de **69 079 €** pour une dette de **334 378 €**, ramenée par habitant à **312 €**. La moyenne régionale 2017 quant à elle s'élève à **757 €**

La dette de la commune de Revel-Tourdan, ramenée par habitant est donc très inférieure à la moyenne régionale.

Tous ces éléments ont été vérifiés et validés par la direction des finances publiques, du ministère des finances.

Des données complètes sont librement accessibles sur www.collectiviteslocales.gouv.fr. Seul ce site fait référence quant aux situations financières des collectivités.

Taux 2018

Taxe d'habitation : 11,98 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,87 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,48 %
(taux inchangé par rapport à 2017)